



Horaire de l'école 2025-2026

Préscolaire 4 ans		Préscolaire 5 ans		Primaire	
Entrée des élèves pour tous les niveaux 7h51					
1 ^{ère} période	7h56	1 ^{ère} période	7h56	1 ^{ère} période	7h56
2 ^e période	9h00	2 ^e période	9h00	2 ^e période	9h00
Récréation	10h20-10h40	Récréation	10h00-10h20	Récréation	10h00-10h20
3 ^e période	10h40-11h10	3 ^e période	10h20-11h10	3 ^e période	10h20-11h20
Dîner	11h10-13h08	Dîner	11h10-13h08	Dîner	11h20-12h40
4 ^e période	13h13-14h05	4 ^e période	13h13-14h05	4 ^e période	12h45-13h45
				Récréation	13h45-14h05
5 ^e période	14h05-15h05	5 ^e période	14h05-15h05	5 ^e période	14h05-15h05
Fin des classes pour tous 15h05					

Horaire du secrétariat :

Le secrétariat est ouvert de 7h30 à 11h30 et de 12h30 à 15h30.
En dehors de ces heures, le service de garde se fera un plaisir de vous répondre.

Informations générales sur le fonctionnement et les politiques de notre école

ABSENCES OU RETARD

Lors d'une absence ou d'un retard de votre enfant, **vous avez l'obligation d'en aviser le secrétariat** soit par le portail parent [Mozaïk Portail](#) ou en appelant au 450 773-4955 (poste 1: Immeuble Bon-Séjour, poste 2 : Immeuble Sacré-Coeur), et ce, **avant 8h00 le matin et avant 12h45 l'après-midi**.

CHANGEMENT À L'HORAIRE DE VOTRE ENFANT

Pour tout changement à l'horaire de votre enfant, vous devez nous en aviser LE PLUS RAPIDEMENT possible en appelant au secrétariat ou, si le changement concerne la fin de journée, veuillez directement en aviser le service de garde, **avant 13h00**, via le courriel générique suivant : sgresp.au-coeur-des-monts@csssh.gouv.qc.ca ou au 450-773-4955 poste 3. L'avis verbal de votre enfant ne suffit pas.

ABSENCES POUR LES VOYAGES

L'école ne pouvant autoriser une absence pour voyage, vous et votre enfant devez assumer l'entièvre responsabilité de cette absence. Votre enfant devra reprendre les examens et les travaux exigés déterminés avec les enseignants(es) et ne peut s'attendre à recevoir des explications supplémentaires à son retour.



De plus, **l'enseignant n'est pas tenu de préparer du travail pour l'élève avant son départ**.

ACCIDENT ET PRISE DE MÉDICAMENTS



Si votre enfant doit être dispensé de pratiquer certaines activités, veuillez nous faire parvenir un billet de son médecin traitant.

Aucun médicament ne peut être administré à votre enfant sans que vous ayez rempli le formulaire « Administration de médicaments et de soins » que vous pouvez vous procurer au secrétariat. Vous devez y joindre une copie de la prescription médicale ou pharmaceutique.

ASSURANCES

Libre à vous de prendre une assurance pour votre enfant, les feuillets sont disponibles au secrétariat en début d'année. Il faut noter que le Centre de services scolaire ne détient pas d'assurance accident pour les élèves, seulement une assurance responsabilité. Elle ne couvre pas automatiquement la personne ou l'enfant qui se blesse lors d'un accident survenant dans les locaux ou sur les terrains appartenant ou utilisés par le Centre de services scolaire.

CHANGEMENT D'ADRESSE

Vous devez aviser le plus tôt possible l'école dès qu'il y a un changement de numéro de téléphone ou d'adresse.

CIRCULATION DES PARENTS

Toute personne se présentant à l'école pendant les heures de cours doit obligatoirement s'annoncer au secrétariat. Toute circulation dans l'école est interdite à moins d'y être autorisée. Nous vous demanderons de demeurer dans l'aire d'attente. Les interventions auprès d'un élève dans l'école ne sont pas permises.

COMMUNICATION ÉCOLE-FAMILLE

Lorsque l'école a de la documentation à vous remettre, généralement, elle vous sera remise en version papier (au plus vieux de la famille) ou en version numérique via votre courriel.

Plusieurs informations diverses et documents utiles se retrouvent aussi sur le site web de l'école [Présentation - École au Coeur-des-Monts](#).

Le journal mensuel de l'école « *Parents au Courant* » et notre page [Facebook École Au Coeur-des-Monts](#) sont aussi des outils vous informant sur nos activités et la vie à notre école.

De manière générale, vous pouvez contacter les enseignants, la direction ou l'un de nos professionnels directement par courriel ou en nous appelant via le secrétariat de l'école.

Pour nous informer de la fréquentation de votre enfant, ou pour tout changement de fréquentation, veuillez en tout temps utiliser le courriel générique suivant : sgresp.au-coeur-des-monts@csssh.gouv.qc.ca

Sachez que tous les professionnels de l'école sont à votre disposition en tout temps. Si votre enfant vit une situation particulièrement difficile, veuillez l'inviter à en discuter avec son titulaire ou la direction de l'école afin que nous l'aidions à résoudre ce problème.

MALADIES CONTAGIEUSES

Si votre enfant a une maladie contagieuse, nous vous demandons d'**aviser** immédiatement **l'école**, puisque nous devons informer le CLSC des Maskoutains concernant certaines de ces maladies qui sont à déclaration obligatoire. Des documents vous ont été partagés à la rentrée vous précisant la liste des maladies à déclaration obligatoire.

OBJETS INTERDITS À L'ÉCOLE

1. Tous les objets de la maison ne sont pas permis à l'école ou au service de garde, et ce en tout temps. Si votre enfant se présente à l'école avec un tel objet, il lui sera confisqué et vous sera remis en mains propres.



2. Aucun appareil de télécommunication et de divertissement ne sera permis à l'école ou au service de garde (ex : téléphone cellulaire, montre intelligente, jeux vidéo, etc.), **à moins d'une autorisation particulière de l'enseignant ou de la technicienne en service de garde.**

TENUE VESTIMENTAIRE

L'école est un milieu d'éducation



- ☞ L'élève doit se présenter dans une tenue appropriée, propre et convenable.
- ☞ Pour assurer la propreté de l'école, l'élève a besoin de deux paires de chaussures : une pour l'**intérieur** et l'autre pour l'**extérieur**.
- ☞ Pour sa sécurité, l'enfant doit porter des souliers adéquats pour les récréations, les activités extérieures et les activités sportives (les souliers de type crocs et les sandales ne sont pas permis pour les sports sur la cour d'école tels que soccer, modules de jeux, basketball ni dans les cours d'éducation physique).

Sont refusés :

- ☞ Les camisoles (bretelles spaghetti ou à une seule bretelle), les bustiers.
- ☞ Les chandails trop courts (montrant le ventre).
- ☞ Les shorts trop courts.

- ☞ Les vêtements transparents ou déchirés laissant voir la peau.
- ☞ Les chandails affichant des messages qui sont à l'encontre des valeurs éducatives de l'école.
- ☞ Tout accessoire à caractère violent.
- ☞ Les couvre-chefs sont interdits dans les classes (casquette, chapeau).

En éducation physique, l'enfant doit se changer obligatoirement avant et après les cours. Il doit avoir un t-shirt, un short et une paire d'espadrilles. De plus, le port de bijoux (boucles d'oreille, PIERCING, chaînes, montre, etc.) n'est pas autorisé ainsi que les souliers de « skate ».

BRIGADIERS

Trois brigadiers scolaires sont en poste aux intersections des rues La Présentation et Garneau ainsi que La Présentation et Saint-François pour aider vos enfants à traverser. Invitez-les à emprunter ce chemin correctement et prudemment aux heures prévues. Les brigadiers sont en poste aux heures suivantes :

Matin : 7h à 8h

Midi : 11h à 13h

Après-midi : 14h45 à 15h15

SERVICE DE GARDE

Le service de garde Mont-i-Cœur relève de la direction de l'école. Pour inscrire un enfant à ce service, vous devez contacter la technicienne au 450 773-9519. Le livret d'informations est disponible auprès de la responsable du service et sur notre site web.

L'ouverture du service de garde s'effectue dès 6h30 le matin et la fermeture à 18h.

Notez que lors de la semaine de relâche, des journées fériées et des périodes estivales le **service de garde est fermé**.



SURVEILLANCE DES ÉLÈVES

Surveillance sur la cour		Matin	Midi
Pour les 2 pavillons		7h30 à 7h55	11h15 à 12h45 *À compter de 12h35 pour les élèves marcheurs.

Pour la période du matin, il n'y a pas de surveillance sur la cour en dehors des heures indiquées ci-haut.

TRANSPORT SCOLAIRE

L'élève doit appliquer les règlements du transport scolaire et des chauffeurs. Des mesures disciplinaires peuvent être émises par le transporteur et mener à une fin de service. En cas de difficultés de transport,appelez le responsable du transport scolaire, au Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe, au numéro de téléphone suivant 773-8401.



URGENCE-NEIGE

Consultez le **site internet du CSSSH** (www.csssh.gouv.qc.ca) ou encore la page Facebook de notre école (<https://www.facebook.com/ACDMCSSSH>). On y annonce la fermeture des écoles, s'il y a lieu. Quand vous considérez que la sécurité de votre enfant peut être menacée, vous pouvez décider de le garder à la maison.

VÉLO ET TROTTINETTE

Si votre enfant utilise sa bicyclette ou sa trottinette pour venir à l'école, il doit la laisser sur le support prévu à cet effet dans l'aire de stationnement des vélos dès son arrivée.



PÉRIODE DU DÎNER

Tous les parents dont les enfants dînent à l'école et qui ne sont pas inscrits au service de garde se verront facturer le coût de la surveillance du midi.

Afin d'assurer un encadrement sécuritaire, les élèves qui dînent habituellement à l'école doivent avoir une autorisation écrite de leurs parents pour aller dîner à l'extérieur. **De plus, ils ne peuvent revenir dans la cour d'école avant 12h35.**

Des micro-ondes sont disponibles. Les éducatrices du service de garde sont responsables de faire chauffer les plats des enfants. Puisqu'il y a un **TRÈS** grand nombre de plats à gérer, assurez-vous d'envoyer un plat non congelé. Nous économiserons du temps ! En terminant, n'oubliez pas de les identifier en incluant les ustensiles !



POLITIQUE ALIMENTAIRE

Quelques élèves de l'école ont des allergies graves. Afin d'éviter des incidents, **il est obligatoire de toujours bien identifier les contenants des élèves.**

Pour maximiser le potentiel et la santé des élèves, **les collations santé**, comme des fruits, légumes et produits laitiers sont à privilégier. Les aliments de faible valeur nutritive et contenant d'importantes quantités de sucre sont à éviter, à l'école et au service de garde.

Afin d'aider votre enfant dans sa croissance et lui permettre d'avoir l'énergie et la concentration nécessaire pour bien réussir, les aliments suivants devraient être évités, à l'école et au service de garde :



- tout ce qui est vendu au département des bonbons, gommes incluses;
- chocolat;
- croustilles (chips), Crisper, Méli-mélo;
- boissons gazeuses;
- céréales sucrées.

SERVICE DE CAFÉTERIA POUR LE DÎNER

Nous sommes heureux de vous annoncer que nous offrirons à nouveau le service de cafétéria en collaboration avec le traiteur, **Le triangle du gourmet**, et ce, pour nos deux immeubles (Bon-Séjour et Sacré-Cœur).

Prenez note que le service de cafétéria débutera le 2 septembre 2025.

MODE DE FONCTIONNEMENT DE LA CAFÉTERIA

Vous devez effectuer la réservation du ou des repas de votre enfant via votre compte client sur le site web suivant : www.triangledugourmet.com.

Dans la section **COMMANDE**, il sera possible de :

- acheter ou de réapprovisionner une carte repas virtuelle (valide pour tous vos enfants);
- commander les repas jusqu'à 1 mois à l'avance;
- commander ou annuler des repas (jusqu'à 7h le matin même);
- télécharger ou imprimer les repas réservés.

BREUVAGE : jus de fruits, jus de légumes ou berlingot de lait 2%.

REPAS CHAUD ou FROID : toujours servi avec crudités, fruits, salade ou légumes chauds.

DESSERT : dessert du jour ou fruit frais.

Le prix du **REPAS COMPLET** (chaud ou froid) est de **\$7.25**.

Le prix de l'assiette principale (chaude ou froide) est de **\$5,00**.

Carte-Repas virtuelle sur le site WEB du traiteur

- 10 repas = \$72,50 (si payé par Virement Interac = \$71,50)
- 20 repas = \$145.00 (si payé par Virement Interac = \$142.50)
- 30 repas = \$217.00 (si payé par Virement Interac = \$212,50)
- 40 repas = \$290.00 (si payé par Virement Interac = \$280.00)

3 façons de commander votre Carte-Repas :

- **Site WEB** (www.triangledugourmet.com), onglet "ÉCOLES" par **Virement Interac** (à privilégier), votre **Carte de Crédit**, (Visa ou Mastercard) ou votre compte **PayPal**.
- **Par téléphone** au **Triangle du Gourmet (450-469-5756)** avec votre carte de crédit dès 6 :00 le matin.
- **Directement** au **Triangle du Gourmet (2001-A, route 112 à Saint-Césaire)**: argent comptant, carte de débit ou carte de crédit (Visa & Mastercard).



Consultez la **PAGE FACEBOOK** du **Triangle du gourmet** pour être informé de la situation probable suivante : En cas de **TEMPÊTE DE NEIGE**, le menu prévu cette journée **POURRAIT ÊTRE** reporté au **LENDEMAIN**.

PARTENAIRES ET SERVICES

École Au Cœur-des-Monts / immeuble Bon-Séjour	(450) 773-4955 poste 1
École Au Cœur-des-Monts / immeuble Sacré-Cœur	(450) 773-4955 poste 2
Service de garde Mont-i-Cœur	(450) 773-4955 poste 3
Centre de la famille Saint-Pie	(450) 772-6828
Centre local de Services Communautaires (CLSC)	(450) 778-2572
Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe	(450) 773-8401
Hôtel de Ville de Saint-Pie	(450) 772-2488
Maison de la Famille des Maskoutains	(450) 771-4010
Service des Loisirs de Saint-Pie	(450) 772-2488
Centre Hospitalier Honoré-Mercier	(450) 771-3333
Centre antipoison	1-800-463-5060
Protecteur national de l'Élève (PNE)	1-833-420-5233

Voici une liste de numéros de téléphone où tu peux appeler si tu as un problème et que tu ne veux pas que personne autour de toi ne le sache (en toute confidentialité):

Tel Jeune	1-800-263-2266
Jeunesse J'écoute	1-800-668-6868